

AVIS

COMMUNE DE GEMBLoux

URBANISME

N° 90/2009 (CU N° 2)

N°8'JAZZ ASBL – Atelier Ness ASBL, Monsieur Philippe DETHY
demeurant à **5002 SAINT-SERVAIS, rue Saint Donat, 26**
fait savoir qu'il a introduit une demande de (1) :

- permis de lotir ;
- modification du permis de lotir ;
- permis d'urbanisme ;
- certificat d'urbanisme N° 2 ;

ayant trait à un terrain sis à **5032 MAZY, rue de l'Usine, 9**
Cadastré section : **B 112e7**

Le projet vise la rénovation et la transformation de bâtiments, ainsi que la création d'un nouveau volume d'accueil et de jonction entre deux corps de bâtisse existants, en vue de la création d'un centre culturel et artistique
et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article 111 :

Les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur peuvent faire l'objet de travaux de transformation, d'agrandissement ou de reconstruction.

Déroptions au règlement communal d'urbanisme, approuvé par Arrêté Ministériel du 23/07/1996, en ce qui concerne :

- toiture plate du volume d'accueil ;
- matériaux de parement du volume d'accueil.

Les réclamations ou observations écrites sont à adresser au Collège Communal du 4 janvier 2010 au 18 janvier 2010

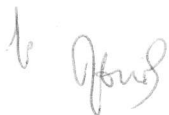
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées :
le samedi 9 janvier 2010, de 10h à 12h et le jeudi 14 janvier 2010, de 17h à 19h.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale, service Urbanisme, rue du 8 Mai, 15 à 5030 Gembloux, du mardi au vendredi, de 8h.45 à 11h.45. Pour les personnes à mobilité réduite, les documents pourront être consultés sur rendez-vous à prendre auprès de la Secrétaire Communale.

Le dossier technique peut être consulté :
le samedi 9 janvier 2010, de 10h à 12h et le jeudi 14 janvier 2010, de 17h à 19h.

A GEMBLoux, le 21 décembre 2009.

La Secrétaire,



Josiane BALON.



Le Bourgmestre,



Benoît DISPA .